VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN

Geo. St. Paul

Geo. St. Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Fairbanks Co. vs Carrollton Ice Co., Limited, No 87,190, Cour Civile de District pour la Paroisse d'Oréans.

JEUDI, 25 FEVRIER 1909, A MIDI, A LA BOURSE DES PROPRIETES FONCIERES, No 311 RUE BARONNE.

Conformément à un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée, daté et signé le 22 janvier 1909, je vendrai à l'heure et l'endroit ci-dessus mentionnés, comme suit:

La manufacture entière de la Carrollton Ice Co., Limited consistant de deux fabriques unies d'une capacité de soixante tonnes et une de quarante tonnes et de vingt tonnes, lesquelles peuvent être opérées séparément, ensemble avec les machines et bouilloires (2 de 150 chevaux chacune), générateurs d'ammoniac, une bouilloire de 1500 chevaux de force motrice "Feed Pump", 2 de 250 chevaux de force motrice chacune, 2 pompes d'ammoniac de 50 tonnes, une de 40 tonnes et une de 15 tonnes, deux condenseurs d'ammoniac de 20 tonnes et 40 tonnes, "Freezing Tank" Pompes Brine, et tous les ustensiles et outils appartenant et faisant partie d'une Manufacture de Glace économique de premier ordre et moderne et la propriété Foncière suivante sur laquelle ladite manufacture est située, à savoir:

1° Une certaine portion de terre d'une forme irrégulière, située dans le Septième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dublin, Derbigny (autrefois Madison) et Hampson et l'avenue St Charles et mesurant d'après un devis annexé pour référence à un acte de vente par Hunter C. Leak, à la ville de la Nouvelle Orléans, passé pardevant Fred Zengel, notaire, le 4me jour de février 1891 et aussi et en accord avec un arpentage officiel fait par l'ingénieur de ville conformément à une disposition de l'ordonnance No 16 080 des series du conseil, comme suit: à savoir:

Commençant sur ladite rue Dublin à une distance de trente pieds [30] de l'encoignure des rues Dublin et Hampson, ladite portion de terre mesure de là vers l'avenue St Charles trente trois pieds huit pouces [33 pds 8 pces] de face sur ladite rue Dublin par soixante et onze et vingt cinq centièmes [71.25] de profondeur sur la ligne de côté le plus près de l'avenue St Charles et cent et onze et quatre dixièmes de pieds [111 4] de profondeur sur la ligne du côté le plus près de la rue Hampson, la ligne du fond étant une ligne oblique s'étendant de l'extrémité d'une ligne à l'extrémité de l'autre ligne et la longueur de laquelle n'est pas connue.

Ladite portion de terre qui compose la façade du lot original est désignée par le numéro Deux sur un plan déposé pour référence en l'étude de S. Magner, ancien notaire, comme plan No 111.

2° Une certaine portion de terre située dans le même District et ilet comme la propriété ci-dessus décrite, ladite portion de terre étant composée de la portion de la façade des lots originaux Nos trois et quatre sur le plan original déposé en l'étude de S. Magner, ancien notaire, comme plan No 118 et d'après un plan annexé à un acte de vente par M. de Lucas à la ville de la Nouvelle-Orléans, passé pardevant F. Zengel, notaire le 19 juin 1900. Ladite portion des lots Nos trois et quatre forme un triangle et mesure comme suit, à savoir: Soixante et un pieds (61) trois (3") pouces de face à la rue Dublin, soixante-et-onze [71] pieds deux [2"] pouces cinq [5"] lignes de profondeur sur la ligne du côté le plus près de la rue Hampson et cent cinquante (150) pieds de profondeur et façade sur une ligne diagonale sur la ligne du côté le plus près de l'avenue St-Charles et faisant face au nouveau chemin ou rue; toutes les mesures étant plus ou moins, et la propriété ci-décrite étant le restant de la portion des lots désignés par les Nos Trois et Quatre.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant et en dépendant.

3° Une certaine portion de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant et en dépendant situé dans le Septième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dublin, Hampson, Dante et l'avenue St Charles, formant l'encoignure des rues Dublin et Hampson, et mesurant d'après un devis annexé pour référence à un acte de vente par Hunter C. Leaks à la ville de la Nouvelle-Orléans passé pardevant Fred Zengel, notaire le 4 février 1901 et aussi d'après un arpentage officiel fait par l'ingénieur de ville d'après et conformément à un acte d'une ordonnance No 1508, C. de V., comme suit, à savoir:

Commençant à un point sur la ligne de côté divisant les lots originaux Nos un et deux dudit ilet, cent onze [111'] pieds, et quatre dixièmes de pied [4|10'] de distance de la rue Dublin, ledit lot mesurant de là au long de ladite ligne divisant lesdits lots originaux Nos un et deux, cent onze et quatre dixièmes [111-4|10'] pieds sur une ligne perpendiculaire à la rue Dublin, de là à un angle droit une longueur et façade à la rue Dublin, s'étendant vers et jusqu'à l'encoignure de la rue Hampson, trente [30'] pieds, de là à un angle droit une profondeur et façade sur ladite rue Hampson s'étendant vers la rue Dante sur cent vingt [120] pieds, de là à un angle droit une longueur dans le fond au long de la ligne du fond du dit lot original No un s'étendant vers la rue St-Charles, de vingt-un et cinq dixièmes [21.5|10] pieds et de là sur une ligne oblique s'étendant vers la rue Dublin, telle profondeur qui sera nécessaire pour amener ladite ligne oblique en ligne avec le dernier point mentionné jusqu'au point du commencement comme il est ci-dessus fixé et déterminé.

Ledit lot ou portion de terre comprenant la plus grande partie du lot original désigné par le No un dudit ilet sur un plan déposé pour référence en l'étude de S. Magner, ancien notaire, comme plan No 118.

Conditions—Comptant, au dernier et plus haut enchérisseur, l'acquéreur devant assumer comme part du prix d'achat et en plus de son enchère toutes les taxes pour l'année 1909, les frais de tout les certificats requis pour le passage des actes de vente et les frais de ces actes pardevant Félix J. Puig, notaire de cette ville et devra déposer au moment de l'adjudication dix pour cent du prix d'achat chez

GEO. ST PAUL, Encanteur.
137 rue Carondelet.

Frank N. Butler, avocat pour Robert McC. Perrin, receveur.

24 jan—24 31—fév 7 14 21 25

Freed & Clesi.

ANNONCE JUDICIAIRE

COTTAGE DOUBLE,

No 2717-19 Rue Troisième, entre Magnolia et Clara.

Succession de Mme Christina Weber. No 87 875. Cour Civile de District. Div. D.

Il sera vendu à l'enchère publique, JEUDI le 28 janvier 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne par FREED & CLESI, N. J. Clesi, encanteur, en vertu d'un ordre daté et signé le 22 décembre 1908 par l'Hon. W. B. Sommerville juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet numéro trois cent quatre vingt (380) borné par les rues Deuxième, Troisième, Magnolia et Clara, désigné par le No neuf sur un devis fait par H. N. W. Reynolds, député voyer de ville daté du 19 novembre 1901, annexé à un acte de vente par J. H. Heller à M. J. Farrell, passé pardevant J. J. Ward, notaire le 6 mars 1903 mesurant trente pieds de face à la rue Troisième sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Etant la même propriété qui a été acquise par M. J. Farrell par achat de la "Suburban Building and Loan Association", par acte passé pardevant Harry L. Loomis Jr, notaire, daté du 10 octobre 1902, enregistré dans le livre des transferts 190 folio 729.

Conditions—Comptant. L'acte de vente pardevant J. A. Woodville, notaire aux frais de l'acquéreur. 10 pour cent de dépôt au moment de l'adjudication chez

FREED & CLESI,
Encanteurs et Propriétés Foncières,
838 rue Gravier.

27 déc—27—jan 3 10 17 24 28

W. H. Fitzpatrick.

ANNONCE JUDICIAIRE.
VENTE EN PARTAGE.

Dans l'affaire de Henry B. Schutte, Jr. et al. vs les mineurs Amy Lee Schutte, Richard Valley Schutte et John Warren Schutte.

No 87,990. Cour Civile de District, Division E.

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur.

Bureau No 739 rue Union—JEUDI, le 28 janvier 1909 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu et conformément à un jugement rendu et in en cour ouverte le 18 déc 1908 et signé le 24 déc. 1908, par l'Hon. Geo H. Théard, juge de la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No 162, autrefois l'ilet No 17 de Delachaise, borné par les rues Aline, Laurel, Live Oak (maintenant Constance, et Delachaise; lesdits lots sont désignés par les Nos 8 et 9, sur un plan fait par L. Reisenstein le 5 mars 1857, déposé en l'étude de Edward G. Gottschalk, ancien notaire en cette ville, comme plan No 52 de son livre de plan No 2 et mesurant d'après ledit plan et d'après aussi un plan fait par J. A. D'Hémécourt député voyer de ville, le 5me jour de mars 1864 et annexé à un acte de vente de Raymond Fecheln et al à Henry Bennet Jr, passé pardevant James Fahey, notaire le 19 octobre 1871 chacun vingt huit pieds neuf pouces de face à la rue Aline, sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent un cottage simple en bois, connu comme No 913 rue Aline, contenant 8 chambres et cuisine.

2° Un lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même ilet et district et désigné par le No 7 sur un devis dressé par C. G. de L'Isle, voyer, le 1er avril 1873, annexé à un inventaire de la succession de W. T. Hepp, pris par James Fahey, ancien notaire, le 21me jour d'avril 1873, et mesurant d'après cela vingt huit pieds neuf pouces de face à la rue Aline sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprenant un cottage simple en bois connu comme No 917 rue Aline, contenant 3 chambres et cuisine.

Conditions—Comptant. L'acquéreur ou les acquéreurs devant faire 10 pour cent de dépôt au moment de l'adjudication et payer pour l'acte de vente pardevant James Boyd Grimage notaire.

G. G. Kronenberger, avocat pour les demandeurs.

27 déc—27— n 3 10 17 24 28

W. H. Fitzpatrick.

ANNONCE JUDICIAIRE
VENTE EN PARTAGE.

Attention Entrepreneur de Bâtisse et Placeur
Joli Placement dans le Sixième District.
Cottage Simple No 537 avenue Henry Clay, coin de la rue Patton, avec douze terrains.

Dans l'affaire de Jeremiah J. Roth et al vs la mineure Palmyra Beauvais.

No 87,989—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division E.

PAR W. H. FITZPATRICK, ENCANTEUR—Bureau No 739 rue Union—JEUDI, le 28 janvier 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu en vertu et conformément à un jugement rendu le 18 décembre 1908 et signé le 24 décembre 1908, par l'Honorable Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété ci-après décrite, à savoir—

Premièrement—Douze certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet No 18 de Burtheville, borné par les rues Patton, Webster et Laurel (autrefois Market) et l'avenue Henry Clay, désignés sur un devis de certificat d'arpentage fait par H. W. W. Reynolds, député voyer de ville, le 5 août 1908, annexé à un inventaire dans l'affaire intitulée Jeremiah J. Roth, Sr, et al. vs la mineure Palmyra Beauvais, passé pardevant James Boyd Grimage, notaire, le 4 décembre 1908, par les Nos un, deux, trois, quatre, cinq, vingt, vingt-et-un, vingt deux, vingt-trois, vingt-quatre, vingt-cinq et vingt-six, lesquels dits lots mesurent, d'après ledit devis et seront vendus comme suit, à savoir—

Le lot No Un formant le coin de l'avenue Henry Clay et la rue Patton (autrefois Laurel) et mesurant 32 pieds 5 pouces 6 lignes de face à l'avenue Henry Clay, 32 pieds 5 pouces 6 lignes de largeur dans le fond sur une profondeur de 120 pieds.

Le lot No Deux est contigu au lot No Un et mesure 32 pieds 5 pouces 4 lignes de face à l'avenue Henry Clay, 32 pieds 5 pouces 6 lignes de largeur dans le fond sur une profondeur de 120 pieds. Les améliorations comprenant un cottage simple connu comme 537 avenue Henry Clay, coin de la rue Patton, contenant 5 chambres et cuisine.

Le lot No trois mesure 32 pieds 5 pouces 4 lignes de face à l'avenue Henry Clay, 32 pieds 5 pouces 5 lignes en largeur dans le fond sur une profondeur de 120 pieds.

Le lot No quatre mesure 32 pieds 5 pouces 4 lignes de face à l'avenue Henry Clay, 32 pieds 5 pouces 6 lignes en largeur dans le fond sur 120 pieds de profondeur.

Le lot No cinq mesure 32 pieds 5 pouces 5 lignes de face à l'avenue Henry Clay, 32 pieds 5 pouces 6 lignes en largeur dans le fond sur une profondeur de 120 pieds.

Le lot No vingt mesure 32 pieds, 6 pouces de face à la rue Webster, 32 pieds, 5 pouces, 6 lignes de largeur dans le fond sur 120 de profondeur.

Le lot No vingt et un mesure 32 pieds, 6 pouces de face à la rue Webster, 32 pieds, 5 pouces et 6 lignes de largeur dans le fond sur 120 pieds de profondeur.

Le lot No vingt-deux mesure 32 pieds, 6 pouces de face à la rue Webster, 32 pieds 5 pouces, 7 lignes de largeur dans le fond sur une profondeur de 120 pieds.

Le lot No Vingt trois mesurant, formant le coin des rues Webster et Patton (autrefois Laurel) 32 pieds 6 pouces de face à la rue Webster, 32 pieds 5 pouces 7 lignes de largeur dans le fond sur 120 pieds de profondeur.

Le lot No Vingt-quatre mesurant 26 pieds 2 pouces 5 lignes de face à la rue Patton (autrefois Laurel) 27 pieds 5 pouces 2 lignes de largeur dans le fond sur une profondeur sur la ligne de côté le plus près de la rue Webster de 162 pieds 5 pouces et d'une profondeur sur la ligne du côté opposé le séparant du lot No 25 de 162 pieds 4 pouces et 7 lignes.

Le lot No vingt-cinq mesurant 26 pieds, 2 pouces 6 lignes de face à la rue Patton (autrefois Laurel), 27 pieds, 5 pouces, 2 lignes en largeur dans le fond sur une profondeur sur la ligne de côté le séparant du lot No 24 de 162 pieds 4 pouces et 7 lignes et d'une profondeur sur sa ligne de côté opposé le séparant du lot No 26 de 162 pieds 4 pouces et 6 lignes.

Le lot No vingt six mesure 26 pieds 2 pouces 5 lignes de face à la rue Patton [autrefois Laurel], 27 pieds 5 pouces 2 lignes de largeur dans le fond sur une profondeur sur la ligne de côté le séparant du lot No 25 de 162 pieds 4 pouces et 6 lignes et d'une profondeur sur sa ligne de côté opposé le plus près de l'avenue Henry Clay de 162 pieds 4 pouces 5 lignes.

Conditions—Comptant. L'acquéreur ou les acquéreurs devant faire 10 pour cent de dépôt au moment de l'adjudication, et payer pour l'acte de vente pardevant James Boyd Grimage, notaire.

G. G. Kronenberger, avocat pour les demandeurs.

27 déc—27—jan 3 10 17 24 28

Peter Gallagher.

ANNONCE JUDICIAIRE.

MARDI, 16 FEVRIER 1909.

Succession de George Evans et son épouse (née) Anna O'Bay.

No 86,255—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division A.

La Résidence Simple dans le 8me Ward Populaire,

No 1419 rue Marigny, entre les rues Villeré et Robertson.

Devant être vendue à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle-Orléans, No 311 rue Baronne, à midi.

PAR PETER GALLAGHER, Encanteur—En vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, Division A, pour la paroisse d'Orléans, daté et signé le 12 janvier 1909, et à moi adressé j'offrirai en vente à l'enchère publique, MARDI, le 16 février 1909, à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle Orléans, No 311 rue Baronne, la propriété ci-après décrite à savoir:

Le cottage simple 1419 rue Marigny, entre les rues Villeré et Robertson, borné par Mandeville.

Conditions—Comptant. L'acte de vente devant être passé pardevant Robert F. Upton, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Un dépôt de 10 0/0 doit être fait au moment de l'adjudication

PETER GALLAGHER,
Encanteur

ST. B. Walker, B. Y. Wolfe avocats.

13 jan—13 17 24 31—fév 7 14 16

Geo. St. Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Hortense Honoré.

No 88,402—Cour Civile de District.

JEUDI le 25 février 1909 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

Le Cottage Simple, No 2256 rue Nord Johnson,

Le Cottage Double, No 2258-60 rue Nord Johnson.

Le Cottage Double, No 2262-64 rue Nord Johnson.

Le Cottage Simple, No 1919 rue Urquhart.

Tombe de Famille au Cimetière St-Louis No —.

CONFORMEMENT à un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District, daté du 22 janvier 1909, je vendrai à l'heure et à l'endroit ci-dessus mentionnés comme suit:

Un certain lot de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 915, borné par les rues Johnson, Prieur, Marigny et Mandeville, lequel lot est désigné par la lettre N, sur un devis d'Edgar Pillié, voyer, et mesurant trente pieds [30'] de face à la rue Johnson sur cent soixante pieds [160'] de profondeur entre lignes parallèles, et est à une distance de cent onze pieds, deux pouces et sept lignes [111' 2" 7'] de la rue Marigny.

2° Deux certains lots de terre ensemble avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 915, borné par les rues Célestine (ou Johnson), Mandeville, Joséphine, (ou Prieur) et Marigny, désignés comme lots Nos Un et Deux sur un devis fait par Edgar Pillié, voyer, daté du 6 janvier 1894 en ceci annexé pour référence, lequel dit lot No Un, commence à une distance de quatre-vingt douze pieds de l'encoignure des rues Célestine (ou Johnson) et Mandeville et ledit lot No Deux commence à une distance de cent quarante-un pieds deux pouces et sept lignes de l'encoignure des rues Célestine (ou Johnson) et Marigny; les dits deux lots sont contigus et mesurent comme suit Le lot No Un mesure quarante-six pieds, six pouces et quatre lignes (46' 6" 4'') de face à la rue Célestine (ou Johnson) sur une profondeur de cent soixante pieds (160') sur la ligne de côté le séparant du lot No Deux et une première profondeur de cent pieds (100) sur le côté vers la rue Mandeville, de là se retrecissant, elle mesure quatorze pieds six pouces et sept lignes (14' 6" 7") sur une ligne parallèle à la rue Célestine (ou Johnson) et une deuxième profondeur de soixante pieds (60') à la ligne du fond sur laquelle mesure trente-un pieds onze pouces et cinq lignes (31' 11" 5"), et ledit lot No Deux, trente pieds de face à la rue Célestine (ou Johnson) sur cent soixante pieds (160') de profondeur, entre lignes parallèles

3° Un certain lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, ancien faubourg Marigny, dans l'ilet No 509, borné par les rues Urquhart, Bagatelle, Union et Villeré, étant une partie du lot No Deux cent quarante-six de l'ilet No Vingt-huit, d'après un plan du faubourg Marigny, dressé par Joseph Pillié, voyer, le dix novembre dix-huit cent neuf et déposé en l'étude de Philippe Pedesclaux, notaire en cette ville, lequel dit lot de terre mesurant en mesure française vingt-cinq pieds de face à la rue Urquhart sur une profondeur de cent cinquante pieds, borné sur un côté par les lots Nos 261-262 et partie du lot No 263, et sur l'autre côté par la balance du lot No 246, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, et la balance, s'il y en a, à un crédits d'un an ou de un et deux ans à l'option de l'acquéreur, le crédit de ladite vente devant être démontré par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilèges sur la propriété vendue, avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité, dix pour cent en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police devant être transférée au porteur des billets, l'acquéreur doit payer en plus de son enchère les taxes sur la propriété dues et exigibles en l'année 1909, payer pour l'acte de vente pardevant Wm Ardill, notaire, et déposer dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication chez

GEO. ST-PAUL, Encanteur.

Henry G. Stewart, avocat pour les exécuteurs.

24 jan—24 31—fév 7 14 21 25

Albert Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

POUR UN PARTAGE.

Propriété de choix du Troisième District.

La propriété de valeur solidement construite, splendidement distribuée connue comme

L'"Arche D'Alliance Hall"

1645 rue Derbigny, près de la rue Nouveau St-Bernard.

Joli Cottage Simple,

1818 rue Johnson, près de la rue Nouveau St-Bernard.

The L'Arche D'Alliance Benevolent Ass'n vs The St-Ignace Ben. Ass'n.

No 86,679—Cour Civile de District Paroisse d'Orléans.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau No 311 rue Baronne, JEUDI, le 28 janvier 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement lu et signé en Cour ouverte le 18 décembre 1908, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, pour le compte de l'affaire ci-dessus intitulée, il sera vendu à l'enchère publique, à savoir:

1° Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et dépendances y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Joséphine, Annette, Célestine, (maintenant Johnson) et Nouveau St Bernard (maintenant Allen) désigné comme lot 12 dans l'ilet 59 sur un plan par C. A. De Armas, voyer, mesurant 32 pieds de face à la rue Célestine, (maintenant Johnson) sur 150 pieds 11 pouces et 3 1/2 lignes de profondeur. Les améliorations comprenant un joli cottage simple, avec hangar, citerne, etc., connue comme 1818 rue Johnson.

2° Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Nouvelle-Orléans, Nouveau St-Bernard, Prosper (maintenant Derbigny), et Solidelle [maintenant N. Roman], ledit lot mesure 32 pieds 8 pouces de face à la rue Prosper (maintenant Derbigny) sur 160 pieds 4 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne de côté le plus près de la rue Nouveau St Bernard avec une largeur sur la ligne du fond de 22 pieds 4 pouces et 3 lignes et sur ligne de côté le plus près de la rue Nouvelle Orléans ayant une première profondeur de 128 pieds 1 pouce et 2 lignes auquel point il s'étend à un angle droit vers la rue Nouveau St Bernard, 16 pieds et delà ayant une autre profondeur de 32 pieds et 3 lignes jusqu'à sa ligne du fond; comme ci-dessus dit 22 pieds 4 pouces et 3 lignes de largeur. Ledit morceau est composé d'une moitié du lot No 11 le plus près de la rue Nouveau St-Bernard et d'une moitié du lot No 12 le plus près de la rue Nouvelle-Orléans. Les améliorations sont désignées par le No municipal 1645 rue Derbigny comprenant une bâtisse en bois attrayante, solidement construite et splendidement distribuée connue comme L'"Arche D'Alliance Hall".

Une propriété rapportant un splendide revenu, et sous une bonne gérance pouvant produire d'immenses revenus.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant, la balance en billets garantis par hypothèque, etc., en un et deux ans de crédit, portant 8 pour cent par an d'intérêt de la date de la vente.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant E. L. Weil, notaire.

Un dépôt de 10 0/0 exigé au moment de l'adjudication.

27 déc—27—jan 3 10 17 24 28

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de John L. Kennedy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 69.882. Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte complet présenté par John B. Fisher, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Chas Lecoque, avocat.

28 jan—28—fév 1 6

Succession de Mlle Mary E. Carey.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 86 595—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte et tableau de distribution présentés par John T. Carin, administrateur de cette succession ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour.—THOMAS CONNELL, Greffier.—Jno. B. Fisher, avocat.

28 jan—28—fév 3 7

Succession de Raphael O. Marcour et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 86.174—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Viola B. Marcour, exécutrice testamentaire dans ce dossier succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Dart & Kernan, avocats.

20 jan—20 24 29

Succession de Mary Waters Grant.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 87.843—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le premier compte provisoire présenté par Gustave Manberret, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—M. D. Dimitry, avocat.

23 jan—23 28—fév 1

Succession de August Meller.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 83.226—Division E. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte et tableau de distribution présentés par Adolfo Dugué, administrateur de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Ernest T. Florance, avocat.

21 jan—21 25 30

Succession de Joseph Heintz et épouse.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No 88.501 — Division C — Attendu que Philip Heintz a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession des feux Joseph Heintz et épouse, décédés intestats; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.

W. Alexander Bahns, avocat.

24 jan—24 29—fév 3

AVIS AUX CREANCIERS.

O. J. Villeré vs N. O. Pure Milk Co. Ltd.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 90.234—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par la German American Savings Bank and Trust Co, recevoir dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.

27 jan—27 31—fév 5

L'ABEILLE

DE LA

Nouvelle-Orléans.

TROIS EDITIONS DISTINCTES:

EDITION QUOTIDIENNE,

EDITION HEBDOMADAIRE,

EDITION DU DIMANCHE.

ABONNEMENTS PAYABLES D'AVANCE.

EDITION QUOTIDIENNE

Pour les Etats-Unis, Port Compris:

$12 - - - Un An | $6 - - - 6 Mois | $3 - - - 3 Mois

Pour le Mexique, le Canada et l'Etranger, port compris

$15.15 - - Un An | $7.55 - - 6 Mois | $3.75 - - 3 Mois.

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT LE SAMEDI MATIN.

Pour les Etats-Unis, port compris:

$3.00 - - Un An | $1.50 - - 6 Mois | $1.00 - - 4 Mois

Pour le Mexique, le Canada et l'Etranger:

$4.05 - - Un An | $2.05 - - 6 Mois | $1.25 - - 4 Mois.

Les Abonnements Partent du 1er et du 15 de Chaque Mois.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Cette édition étant comprise dans notre édition quotidienne, nos Abonnés y ont donc droit. Les personnes qui veulent s'y abonner doivent s'adresser aux marchands.

NOS AGENTS PEUVENT FAIRE LEURS REMISES PAR

Mandats-Postaux ou par Traites sur Express.